du Fourc

Co seigneur de Montastruc
En Armagnac

FONDS DE RAYMOND
Propriété Publique
(LOT-ET-GARONNE)

Couronne de Comte

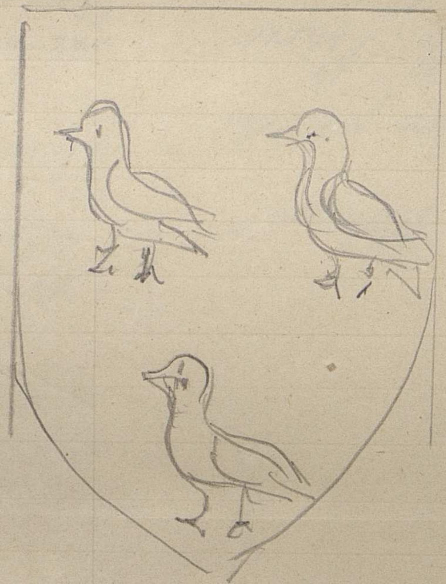

du Fourc de Montastruc

D'Or a trois Corbeaux de sable.

Tableau de filiation des du Fourc Seig de Montastruc en Fezensac

Armes d'or à 3 corbeaux de sable 2-1 Cousin de Comble

1 Pierre du Fourc alias Lagere écuyer du Ctr d'Armagnac Coseigneur de Montastruc.
épouse 9 fevrier 1378. Aude de Coumont Monlezun

2 Antoine du Fourc Co Seig de Montastruc
épouse 19 novembre 1419 Perrette de Gronolles
2° le 4 avril 1420 Bertrande de Sedillac
elle est mere des suivants -

3 Jean du Fourc Co Seig de Montastruc
Seig de Bonas
épouse 7 mai 1453 Navarrine du Lau
2° Esclarmonde de Seysses (de Sascis)
elle teste 8 avril 1462 sans enfants

Marguerite du Fourc épouse 7 fevrier 1457 noble Armand Guilhem de Samezan.

Jeanne du Fourc épouse 7 9bre 1445 noble Aymeric de Beaumont Seig de Ste Christie.

4 Carbonnel du Fourc Coseigneur de Montastruc
de Sarragachies et de Caumont
épouse 17 janvier 1477. Catherine de Viella.
il teste 21 9bre 1517 en faveur de Carbon son petit fils.

5 Pierre du Fourc Coseig de Montastruc
épouse 24 decembre 1505 Catherine de Bassabat
il teste 17 xbre 1545 et dit le 23 juillet 1550

6 Carbon du Fourc Co Seig de Montastruc
Seig de la Hitte près Buysegur
épouse 1° Louise de Larz.
2° Armoise de Monlezun. qui fut mere de

Marrand du Fourc teste au Rozami de Naples [illegible] 1557 en faveur de Carbon son frere.

Jean nommé au testament de son pere 1545 par a celui de sa mere de 1550. étant +

Anne épouse 8 Juin 1532 Aymard de Scieura. remariée à Gaston de Beost Sg de Mondegeral

Guillerete mariée le 12 8bre 1545 à Me Jean Barre avocat à Condom.

7 Hercule du Fourc Co Seig de Montastruc
Seig de la Hitte et Labarthe -
ép 16 Juin 1583 Marguerite de Batz
dame de Labarthe -

Anne Olimpe du Fourc qui ép 10 Juin 1598 Gerand de Baudean Seig de Baudean et Dauce.

8 Jean Hercule du Fourc Co Seig de Montastruc
Sg de la Hitte et Labarthe
ép 15 Juin 1601 Jeanne de Polastron
la Hillière.

9 François mort sans postérité

Melchior du Fourc chevalier de Malte Commandeur de Bordère teste 6 avril 1648

Jean François teste 7 mars 1624.

Anne

FONDS DE RAYMOND
Propriété Publique
(LOT-ET-GARONNE)

Monsieur & Madame Maurice Bixio ont l'honneur de vous faire part du mariage de Mademoiselle Abeille Bixio, leur fille, avec Monsieur Philippe Depret, sous-Lieutenant au 15ème Chasseurs;

Et vous prient d'assister au mariage qui aura lieu à la Mairie du 7ème Arrondissement, le Samedi 19 Avril 1884, à 10 heures ½ précises et à la bénédiction nuptiale qui leur sera donnée à 11 heures ½, le même jour, en l'Église St Thomas d'Aquin.

17, Quai Voltaire.

Madame Philippe Depret,

Monsieur et Madame Camille Depret,

ont l'honneur de vous faire part du mariage de Monsieur Philippe Depret, leur petit-fils et fils, sous-Lieutenant au 15ème Chasseurs, avec Mademoiselle Abeille Bixio;

Et vous prient d'assister au mariage qui aura lieu à la Mairie du 7ème Arrondissement, le Samedi 19 Avril 1884, à 10 heures ½ précises et à la bénédiction nuptiale qui leur sera donnée à 11 heures ½, le même jour, en l'Église St Thomas d'Aquin.

26, rue Jacob.

1 cahier

Archives du chateau de St Blancard
à Mr le Marquis de Gontaut Biron.
(Canton de Masseube. Gers.

FONDS DE RAYMOND
Propriété Publique
(LOT-ET-GARONNE)

Inventaire Généalogique des titres
de la Maison du Fourc Coseigneur de
Montastruc et de Bonas près Téguin
Lahitte près Puysegur Labarthe près d'Ensu.

---

1 Pierre du Fourc alias Cazères ecuyer
du Comte d'Armagnac en l'auteur commun des
du Fourc Coseigneur de Montastruc, sur le Gers
de Bonas de Lahitte près Puysegur et de
Labarthe dans d'Ensu. Il acquit la coseigneurie
de Montastruc du Comte d'Armagnac ainsi
qu'on le verra ci dessous.

1378. Pierre du Fourc epousa le 9 fevrier 1378.
Aude de Caumont Montlezun Soeur
de Pelagos de Caumont dit de Montlezun
Coseigneur de Montastruc et de Barbazan
de laquelle il eut pour fils aîné

1 Antoine

1378 Pacte de mariage en latin entre Pierre
du Fourc Coseigneur de Montastruc et
Aude de Caumont le 9 fevrier 1378.
retenu par Pierre Jehan notaire (inventaire)

Nota

Il est probable que c'est à l'occasion de ce mariage
que le Comte d'Armagnac fit donation a son
ecuyer de ses droits sur la terre de Montastruc
cela parait resulter de l'acte de ratification de
1383. Aude de Caumont etait fille
du Coseigneur de Montastruc. L'acte de
donation porte la meme date que le
pacte de mariage.

(Montastruc en Fezensac)

1378 Donation faite par le Comte d'Armagnac

a Pierre Dufour des droits qu'il avait au lieu de Montastruc dalé du 9 fevrier 1378 (cette pièce cotée dans l'inventaire de 1614 est égarée mais il en est fait mention dans les lettres de confirmation de la dite donation de 1383 —

1381 Pancarte du droit de peage du lieu de Montastruc des marchands passant et repassant avec leurs marchandises chevaux bestiaux et autres choses contenue en une petite peau de parchemin en langage gascon, sans signature datée du 26 mai 1381 intitulé: „ La Coupre de las Coustumes deu peatge deu loc de Montastruc „

Nota – Cette pièce est égarée l'inventaire de 1614 porte cette note en manchette „ a esté produite a Lectoure entre les mains de Carrere.)

1383 Ratification de la donation de Montastruc.

(l'abbé de Carsalade donne la pièce en latin je ne la copie pas)

1384 Autre Ratification de la donation de la terre de Montastruc a Pierre Dufour par Jean Comte d'Armagnac le 4 octobre 1384. encore en latin je passe

1391 Autre Ratification de la meme donation faite en faveur de Pierre Dufour par Bernard Comte d'Armagnac le 19 octobre 1391 encore en latin. je passe

1411 Achat fait Bernard et Arnaud Porterie frères à Pelagos de Monlezun et a Pierre Dufour seigneur de Montastruc de certaines pieces de terre qu'ont fief et agrier pour la somme de 26 florins comptant 12 liards par florins en date du 8 juin 1411 Arnaud Barthe notaire Inventaire

1399 Transaction et accord contenant vente et

Cession et transport fait par Pelagos de Montlezun a Pierre dufour mari et procureur de Aude de Caumont des biens maison et meubles qu'il avait au lieu de Bonas en ville de Jegun et lieu de Casteras Vivent le 11 decembre 1399 retenu par Arnaud dela Barthe not. de Vic fezensac inventaire.

1418 Accord entre Pierre dufour coseigneur de Montastruc et Aude de Caumont maries et Pelagos de Montlezun et autres touchant la moitie dela seigneurie de Bonas le 22 octobre 1418. fait en la ville d'Auch par martin Ramond Bonard Not. (inventaire).

1382. Instrumentum relevamenti summae mide du Centorum francorum auri facti al egregio et potente viro domino Johanne Armaniaci Comite Convenarum et qu nobilis viros Bernardum de Ripparia dominum de Labatuto. Bernardum de Orbessano miles dominum de Orbessano. et Petrum de furco Condominum de Montastruc - dans lequel instrument il est dit que les dits seigneurs de Labatut d'orbesson et Montastruc avaient emprunte la somme de 1200 francs d'or pour le dit Jean d'Armagnac Comte de Comenge ratione amicabilis mutui des mains de Sanche de Lanes. Raymond de Armenhaco Jehan de Costantins Jean de Thoro Gerard de Arthenio et Bernard de Ruppe marchands pour le remboursement de laquelle somme ils avaient oblige et hypotheque tous leurs biens et que ce jourd'huy, anno die et mense infrascriptis le dit Seig. Comte de Comenges releve les dits seigneurs de Labatut d'orbesson et de Montastruc et oblige et hypotheque tous ses biens en leur lieu et place et porte personnellement garant du paiement des dits 1200 l. d'or envers les dits marchands sus nommes - fait a Lectoure in castello

Richardi de Montbrun pageum Lectore die 28 mensis aprilis anno 1382 regnante charles roi de france. et dominante domino Iehanne Dei gratia Comite Armaniaci, Fezensac, Ruthenensis et Vice Comitatum Leomaniae et altivillaris Vicecomite Et Domino nostro domino Bignerio permissione divina Lactorensis episcopo existente Itsignes sunt testes dominus Petrus Bertrandi magister Guillelmus de Artigua nova (ou vetera ou mota) et habitants de Lectoure et moi. Jacques carrère no^re de Lectoure qui ai retenu le present instrument.

je ne sais pas le latin et l'ecriture de l'abbé rend la copie difficile a une ignorante —

Nota_ Il faut a l'aide de ce titre reformer la chronique des eveques de Lectoure et reparer une erreur commise par les Auteurs du Gallia Christiana qui disent que Bernard Bignerius ne vivait plus en 1372. et qui eut pour successeur Berengarius jusqu'en 1384 A moins que au lieu de Bignerio on ne lise Biguerio qui en changeant Bi en Be Beguerio peut devenir un diminutif de Berenguerius (Berenger - Voir le Gallia Christiana qui en effet que l'on trouve quelquefois Beguerius au lieu de Berenguerius. —

II II

Antoine du Faure Coseigneur de Montasbuc Seigneur de Bonas epousa le 19 novembre 1415 Dlle Perrette de Grossoles fille de Noble Bernard de Grossoles Sgr de St Martin et de Madeleine de Soqueville. Et en 2me noces le 4 avril 1420 Dlle Bertrande de Sedillac Il eut de sa seconde femme

1 Jean

2 Marquèse mariée par contrat du 7 fevrier 1457 a Noble Arnaud Guilhem

de Lamezan Seig de Melhan.

3 Jeanne mariée le 7 novembre 1445 a noble Aymeric de Beaumont Seigr de Ste Christie est dite soeur de Jean et fille de Bertrande de Sedillac (Glanage Larcher).

1414

Pactes de Mariage entre Antoine du Fourc Seigr de Montastruc et Peyronne de Grossoles fille du Seigneur de St Martin le 29 novembre 1414 retenu par Guilhem de Borde notaire de Lectoure (Inventaire)

1420 Pactes de Mariage entre Antoine du Fourc Seig de Montastruc et Bertrande de Sedillac fille de noble Gaston de Sedillac Seigr de Saint Léonard et de Mathe de Vicmont retenu par Ramond de Novarre notaire de Fleurance le 14 avril 1420 (inventaire)

1427 Instrument d'engagement de la moitié de la Seigneurie de Bonas près la ville de Lectoure par Antoine du Fourc Coseigneur de Montastruc pour la somme de 66 ecus d'or en faveur de Dominique de Pujos marchand de la ville de Barran reçu par Bernard Garascon le 10 avril 1427 (inventaire) pour pareille somme due au dit Pujos par ledit Sg de Montastruc par contrat du 23 octobre 1426. —

1441 Reconnaissance de Doulce de Sedillac femme de Guilhem de Labarthe Seig de Preissac reçue par Antoine de St Justin notre de Fleurance le 2 mai 1441 — (Inventaire)

1442 Achat de noble Bertrand de Sedillac Coseigneur de Montastruc fait par Arnaud Congel le 21 janv 1442 retenu par Antoine de St Justin notaire de Fleurance

Inventaire

1457 Pactes de mariage entre Arnaud Guilhem de Lamezan et Marquese du Fourc retenu par Bernard Guilhem de Bordes not de Puyssegur le 17 fevrier 1457. (Inventaire)

1477 Quittance de la dot constituée à Marquese du Fourc par noble Arnaud Guillem de Lamezan, recue par Ricaly notaire de Fleurance le 23 fevrier 1477 (inventaire)

1426 Reconnaissance de la somme de 55 écus d'or faite par Noble Antonio de Furco aliter Caseras condamina de Monte astruc a Dominique de Puyolibus (Pujos) marchand de Barran, montant du prix d'un roussin poil „Balbetti„ vendu par le dit Pujos au dit du Fourc aliter Caseras le 23 octobre 1426. in presentia nobilis Pelagoti de Monte lugdunis Condamini de Montastruco, Petri Dasys mercatoris civitatis auxis et mei magistri Bernardi de Mauro Notarii in Fleurance.

1441 Reconnaissance de la dot de Doulce de Sedillac femme de Noble Guillaume de la Barthe seigneur de Fressac faite dans in castro superiori loci de Montastruco le 22 mai 1441. Guillaume de Labarthe seig de Fressac reconnait que Doulce de Sedillac filie Gastonis de Sedillac quondam domini de Sancto Leonardo, par ses pactes de mariage retenus par moi notaire de Fleurance soussigné le 25 fevrier 1439. s'est constitué les droits qu'elle tenait de feu Gaston de Sedillac son père et du seigneur Doci de Toparnis (Toujous) ejus filii plus 50 écus d'or reçus de sa soeur noble Bertrande de Sedillac

Domine Loci de Montasbruco
et a Jehan du Fourc seigneur du dit
Montasbruc fils de la dite Bertrand.
Plus un lit et les vetements nuptiaux
Pour lesquel droits paternels et vetements
nuptiaux le dit noble Guilhem de
Labarthe seigr de Bessac hypothèque
tous ses biens meubles et immeubles. Acta
fuerunt hac intus dictum Locum de
Montcastino et in castro superiori dicti
Loci regnante etc. — in presentia et
et domini Petri de Tholosa Effectuarii
Monachorum St Orentii Auscis du
22 mai 1441 et me Antonius de
Sarcepo jurtino notaire a Fleurance.

III Jean du Fourc coseigneur
de Montasbruc Seigneur de Bonas
épouse le 7 mai 1453 Navarrine
du Lau fille de Noble Manaud
Seigneur du Lau, laquelle testa le
29 avril 1455 et institua pour son
heritier Carbonel du Fourc son
fils unique, auquel elle substitua
Noble Anger du Lau son frere

Jean Dufourc se remaria aux
Dlle Esclarmonde de Seysses (de
Saxis) laquelle testa le 8 avril
1462 en faveur de son frere
Jean seigneur de Seysses.

1 Carbonnel

1449 Acte de vente de la Seigneurie de Bonas

Maison lou Trouilh, cove Dipes, fiefs et autres rentes faites par Jean du Fourc Coseigneur de Montastruc et seigneur du dit Bonas, et Bertrande de Sedilloc sa mère à Bernard de Bentabere et André de St Estephe de Vic pour la somme de 80 ecus dans laquelle rente sont designés et nommés ceux qui font les rentes pour la somme de 80 ecus d'or reçu par Dieuzaide notaire du Comté d'armagnac le 11 octobre 1449.
(inventaire)

1263 Testament de D^lle Navarine du Vall femme de Jean du Fourc Sg^r de Montastruc par laquelle elle institue Carbonnel son fils unique son héritier reçu par Jacques de Resapsel notaire de Plaisance le 12 septembre 1463.

1457. Reconnaissance de la somme de 1000 moutons d'or consentie par Noble dame Agnera de Stanno Azenavites de Saxcis et Jehan de Tolastrom cotuteur de Noble D^lle Esclarmonde de Saxcis (Seysses) laquelle somme de 1000 moutons d'or a été donné a la dite Esclarmonde dans le contrat de mariage qui vient d'être traité entre elle et Noble Jehan du Fourc Coseigneur de Montastruc. Les dits cotuteurs s'engagent à payer partie de la somme le jour de la solemnisation du mariage et l'autre partie un an après —

Fait apud Lecum de Saxcis savesii (Seysses Saxès) die ultima mensis febrarii 1457 in presentia nobilium virorum Bernardi de Raspé domini de Fontenilla, Arnaldi Guillelmi de Lamezano, Domini de Noelhano, Petri de Moliano Domini de Solinhaco, Arnaldi de

de Molinano qui filie et Johanni de Tolastro Condamini de Tolastrono et mei domenici Molinerii Notari de Samathan

1462 Testament de Noble Dlle Esclarmonde de Saxes femme de noble Jehan dufourc Coseig de Montastruc fait in aula dicti Montisastruci le 8 avril 1462.

Veut etre enterree dans leglise de St Caprais de Montastruc.

Laisse un ecu a la fabrique de leglise metropolitaine Ste Marie d'Auch.

Laisse 8 ecus a leglise de St Orens d'Auch

Laisse 2 ecus a leglise de St Caprais de Montastruc. et 2 autres ecus a leglise Parroissiale de St Michel de Saxes

au couvent des freres Augustins de fleurance

au couvent des freres Carmes de Lectoure 6 ecus

au couvent des freres precheurs de Lectoure 6 ecus

Au Couvent des freres Mineurs de Lectoure 6 ecus

Au 4 ordres hospitaliers generaux de Saint Jean de Jerusalem, du St Esprit de St Jacques et de Sestle Vici je 7 sols

a l'hopital beate marie de Podio 12 ecus

Laisse un ecu a Noble d'ame Agnes de St anno seigneuresse de Saxes sa mere

Laisse 22 ecus d'or a Noble Jean Dufourc Sg de Montastruc son mari

declare qu'elle a reçu des services de Noble Clement du fourc cler. excquatorio pour le recompenser elle lui laisse 30 ecus d'or à condition quil prie dieu pour son âme.

Institue pour son heritier universel. Noble Jean de Saxes son frere

nomme

Nommé pour executeur testamentaire Noble Jean du fourc son mari Noble Jean de Seyges son frere et Bernard de Tonges seigneur de Noalhan

fait par Guillem de Bordis notaire du Tempcy

—

1455 Testament de Noble dame Navarrine de Lau epouse de noble Jean du fourc sey de Montastruc fait en la maison seigneuriale du Lau en Armagnac de l'autorité et conseil de son dit epoux

Veut etre enterrée dans l'eglise de St Jean du Lau fait des legs à l'Eglise de St Barthelemy du Lau aux 4 ordres hospitaliers et aux ordres mendiants

à sols à la fabrique beate maria de Boyto. fait un legs à Maitre frere Jehan de Bitu in sacra pagina eximio professo ordinis et conventus des frères mineurs de Nogaro.

— Laisse 100 ecus d'or au dit Noble Jehan du fourc son mari — Institue pour son heritier universel Noble Carbonnel du fourc son fils et le cas advenant que son dit fils Carbonnel vient a deceder en pupilarité ou sans enfans d'un legitime mariage „ quod absit „ elle lui substitue dans ce cas Noble Auger de Lau sey du Lau son frere et mre Jacques de Canet nore de Nogaro in hospitio dicto testatricis apud Locum de Lau le 9 avril 1455.

—

IV . Carbonel du Fourc coseigneur de Montastruc seigneur de Bonas de Larragaches et de Caumon,

épousa le 17 janvier 1477 Catherine de Viella fille de Bertrand seigneur de Viella et de Jeanne de Castelnau

Il teste le 21 novembre 1517 en faveur de Carbon du Fourc son petit fils et filleul et fut père de

1 Pierre

2 Catherine mariée en 1512 a Messire Louis de Baudean seigneur de Parabère fils d'Arnaud Guilhem de Baudean seigneur de Parabère et de Christine d'Andoins.

1490 Accord entre Noble Amanieu de Lau Sgr de Lau fils et héritier universel de Noble Manaud de Lau quant vivait Seigr de Lau en Armagnac et Noble Carbonel du Fourc Sgr de Montastruc fils et héritier de feu Noble Jean du Fourc Sgr de Montastruc en Fezensac et de Navarrine de Lau fille du dit Noble Manaud de Lau quandam militi Domine de Lauro au sujet de la somme de 143 écus 10 gros constitué en dot à la dite feu Navarrine par le dit feu Manaud son père. Le dit Amanieu se reconnait débiteur de la dite somme et s'engage à le payer. Fait au dit lieu de Lauro.

en Armagnac en presence de [illegible]
" nobilis Jausoneti de Thesa
domini de Termbus " par moi
Jehan de Chastenet notaire de la ville
de Nogaro le 16 mars 1490
7 mgeidi Anton de dumo notaire
de Beaumont en Lomagne Antonii
Sabry et Egidii Germani.

1495 . Obligation de la somme de 19 écus
d'or et 18 doubles consentie par
noble Carbonel du Four conseigneur
de Montastruc en faveur de Jérôme
de St Julien bourgeois de Toulouse
coseigneur d'Auterive fait dans la ville
de Toulouse en présence de providorum
virorum Stephani Jugoti Bartholomi
audiane Chalese habitatore et Guillelmi
Cambolas mercatoris loci de Acla
Ryppa " et moi Pierre Seguens notaire
de Toulouse le 26 janvier 1495.

1498 . Accord entre Carbonel du Four
seigneur de Montastruc et Bertrand de
Lau sgr de Lauro au sujet de la
revendication de la terre de Caumont
en Armagnac faite par le dit du Four
au dit Bertrand de Lau pour la somme
de 400 écus du payement de laquelle
somme se rendent garant noble dame
Quitterie de Montesquiou dame
du Lau et de Molens mere du dit
Bertrand, noble Jehan du Lau
habitans Tachazin Jehan de Cossolio x
(ou Cossolis) (et Johannes de Asta aliter dictus
(sic mais peu bien lire) Frio habitans de Tarsac. Fait au lieu
du Lau en Armagnac le 16 juillet 1498
en presence de Odet du Bolet seigneur de
Caussens Noble Jehan du Bedot sg de
Labore Raymond de Bourres prêtre de
Sanguinède et moi Pierre de St Aubin notaire
de Daujas —

V Pierre du Fourc conseigneur de Montastruc gouverneur chatelain du Sempuy et sieur de Lagarde Fouy petit et Rejaumont

épouse le 24 décembre 1505 Catherine de Bassabat fille de Noble Arnaud de Bassabat.
il teste le 17 decembre 1545 en faveur de Carbon son fils
Catherine de Bassabat teste le 23 juillet 1550 en faveur du dit Carbon.

1 Carbon

2 Manaud mestre de camp d'un régiment de Cavalerie.
Il fit son testament le 15 mai 1557 à „ asculanum in provincia abrutium regni Neapolitani „ le dit manaud „ vulneratus in femore sive tibia „ institua son héritier Carbon du Fourc, son frère „ in presentia Bernardi domini de Turre et Bernardi de Lupiaco domini de Monte Cassini, Vascones „

3 Jean, nommé au testament de son père en 1545 + mort avant 1550 date du testament de la mère qui ne le nomme pas.

4 Anne mariée le 8 juin 1532 à Aymard de Scieurac Seigr de Scieurac remariée à Gaston de Béon Seigr de Mondegeral veuf de Jeanne de La Cassagne.

5 Guillerie qui donne quittance de ses droits dotaux à Carbon son frère le 24 decembre 1548 mariée le 12 octobre 1545 à noble Jean Barre avocat et licentié de la ville de Condom.

1550. Testament de Noble dame Catherine de Bassabat veuve de noble Barre du fourc seigneur de Montastruc fait dans la maison noble appelée de La Fyle sise en la juridiction de Montastruc le 23 juillet 1550.

Veut être inhumée dans leglise de Montastruc au tombeau de ses prédécesseurs davant le grand autel de Ste Catherine.

Laisse cent livres tournoises pour faire prier dieu pour son ame comptant 2 sols tournois par livres et 4 liards par sols. Legue à Manaud du fourc son fils la somme de 100 livres.

Legue à Anne du fourc sa fille femme de Mr de Modagoral. Cinq livres tournoises.

Legue a quitterie du fourc sa fille femme de Mr Maitre Jehan Barre licencier en droit Cinq livres Tournoises.

Legue à noble Marie de Barre fille legitime et naturelle du dit Maitre Jehan Barre et de noble Quitterie du fourc la somme de 100 livres.

Nomme pour son heritier général et universel noble Carbon du fourc coseigr de Montastruc son fils aîné.

Nomme pour ses executeurs testamentaires noble Philippe de Léaumont seigr de Ste Christie Thibaut de Bassabat frère de la dite testatrice et seigneur d'Aunian.

Retenu par Jehan Carrere notaire de Montaut.

1542. Promesse faite par noble Mathurin de Cobirac écuyer seigr de St Bres de revendre à noble Pierre du fourc segr de Montastruc et a Carbonneau du fourc son fils le moulin de Montastruc lequel avait été cédé primitivement au dit de Caubirac par le dit Barre du fourc pour la somme de 1800 livres — Le dit de Cobirac s'engage a rendre le moulin pour lui et ses successeurs pour la meme somme de 1800 livres toutes

quantes fois que le dit du Fourc l'exigera
fait à Montastruc le 6 aout 1542
par Jean du Rege notaire de Fleurance

1545 Testament de noble Pierre du Fourc Sgr
de Montastruc fait en la maison seigneuriale
de la Fyte juridiction de Montastruc le
17 decembre 1545.

veut etre enterré dans l'eglise de
Montastruc devant l'autel de Ste Catherine

fait des legs pour faire prier pour son âme

Laisse une pension a Catherine de
Bassabat sa femme

Laisse la legitime à Agnès et Quitterie
du Fourc ses filles.

Laisse a Jehan et Manaud du
Fourc ses fils leur legitimes et leur
habitation à la maison jusqu'à ce qu'il aient
eté payés de leurs legitimes montant a
six vingt livres.

Nomme pour son heritier universel
Noble Carbon du Fourc son fils aîné.

Nomme pour ses executeurs testamentaires
noble Philippe de Léaumont seigneur de
Ste Christie, Bernard de Léaumont
Sgr de Malartic Jean Barre licencié
de Condom — Jean Duabe notaire de
Montastruc.

1532 Pactes de Mariage entre noble Aymeric
de Scieurac seigr du lieu de Scieurac
en Fezensac et noble Dlle Agnes du
Fourc fille legitime de noble Pierre du
Fourc Seg de Montastruc et de
Catherine de Bassabat. Mille
livre Tournois a la future — lesquels
pactes ~~de mariage~~ ont eté faits et accordés
par noble Jean de Pezan Sgr de Verdusan
Jehan de Magnaud seig de Pezan
Philippe de Léaumont Sg de Ste Christie.

Bertrand de Scieurac Sgr de la Motte
Bertrand de Batz Sgr de Batz
fait le 8 juin 1532 en presance de
Jehan de Verdusan Sgr du Cas (?)
Bernard de Caumont Sgr de Lausola (?)
et moi notaire de Montaulx

1545. L'acte de Mariage fait en la salle appelee de La Hitte en la senechaussee d'Armagnac le 12 octobre 1545 entre noble Dlle Quitterie du Fourc fille de noble Pierre du Fourc Sgr de Montastruc et de Catherine de Bassabat et deux assistes de noble Carbon du Fourc et Louise de Lary son frere et sa belle soeur d'une part et Maitre Jean Barre licencie et avocat au siege presidial de Condom — 900 livres Tournois a la future epouse.

En presence de noble Philippe de Leaumont Sgr de Ste Christie. Bernard de Leaumont Sgr de Malartic, Pierre du Fourc conseigneur de Montastruc dit de Miegeville — Bertrand de Leaumont sacristain de l'eglise cathedrale de Condom et Mre Jean de Sandau prebre de Ste Christie et moi Jehan du Rege notaire de Fleurance.

—

VI Carbon du Fourc. Coseigneur de Montastruc Seigneur de la Salle près Buzeguer

épousa en 1re noce Pouse de Lary. laquelle fit son testament le 15 aout 1543 en faveur de son mari

il se maria en 2e noces avec Delle Armonie de Montezum fille de noble Bertrand de Montezum Sgr de Barathau Coseigneur de Montastruc et soeur de Jean de Montezum Sgr de Barathau seneschal d'armagnac le 18 janvier 1562

il n'eut pas d'enfant du 1r lit.

du 2me lit

1 Hercule

2 Anne Olympe mariée par contrat du 10 aout 1578 à Gerard de Baudéan Sgr de Baudéan et de Saylone et d'Ause.

1543 Testament de noble dame Pouse de Lary épouse de noble Carbon du Fourc Sgr de Montastruc fait en la Salle Noble appellée de la Fyte le 15 aout 1543

veut etre enterrée dans l'église paroissiale de Montastruc à la sépulture ancienne de ladite maison de la Fyte.

Laisse 200 livres tournois pour faire prier Dieu pour son âme

et pour ses autres biens nomme

son héritier universel noble Carbon du Fourc son mari

Nomme ses executeurs testamentaires noble Philippe de Trechac religieux de St Orens d'Auch - Bernard de Boran segr de Casteljaloux - Bernard de Leaumont segr de Malartic et Roquelaillade. Philippe de Leaumont segr de Ste Christie

Fait en presence des dits Trechac Malartic et Ste Christie et moi Bernard Mauvelly notaire de Fleurance.

1563 Testament de noble Carbon du Fourc Coseigneur du lieu de Montastruc fait en la salle noble de la dite juridiction du lieu de Montastruc - Lequel estant sain de sa personne en bon entendement &.

Veut etre enterré au lieu de ses peres en l'eglise paroissiale de Montastruc devant l'autel de Ste Catherine

Laisse des sommes d'argent pour faire prier Dieu pour son âme.

declare avoir deux soeurs l'une appellee Anne femme du Sgr Mondegerat et l'autre nommée Guillerie femme de Maitre Jehan Barre avocat au siege de Condom aux quelles il laisse 40 livres.

declare etre mariée avec Armoise de Montezun a laquelle dans le cas ou il decederait avant il laisse la somme de 2000 livres outre les 4000 livre a elle donnée par Noble Bertrand de Montezun segr de Baratneau et conseign de Montastruc son père.

Institue son héritier ~~général~~ universel le premier enfant mâle né ou a naitre de son mariage et lui substitue les autres enfants mâles qui pourrait naitre, et a defaut de mâle il institue pour son heritiere Anne du Fourc sa 1re fille deja a present née du dit mariage

ou à défaut d'elle le 2. et aux autres qui naîtront

Fait le 30 mars 1563 à Fleurance par Mre Jean Rege not. de Fleurance.

—

1579 Reconnaissance de la somme de 3333 écus sol un tiers de dot en faveur de Dmlle Armoise de Montezun dame de Montasbruc par Anne Olympe du Fourc de Montasbruc sa fille épouse de Gerand de Baudéan fait au château de Montasbruc le 13 janvier 1579.

dans laquelle reconnaissance est rappelé que la dite somme de 3333 écus 1/3 avait été constituée à la dite Anne Olympe par sa dite mère et noble Hercule de Lissimont seigr de St Christie son tuteur lors de son contrat de mariage avec noble Gerand de Baudéan seigr d'Aux en Pardiac retenu par Pierre Lanieu notaire de Montasbruc le 10 avril 1578 que les dits 3333 écus Gerande de Baudéan femme de noble Pierre de Lasfile fils de noble Jehan de Lasfile Sr de Laroque et de Françoise de la Violette fille légitime et héritière de feu Pierre de Baudéan tante et soeur du dit Gerand — fait en la salle de Barannau en présence de Messire Jehan de Montezun chevalier de l'ordre du Roi Capne de 50 hommes d'armes de ses ordonnances Sénéchal d'Armagnac seigr de Barannau noble Bernard de Trigonse seigr de Manpas, Gerand de Montezun Seigr d'Aussat Pierre Lacine et François Barrot. secrétaire du sieur Sénéchal.

1589 Procuration donnée par Gérand de

Baudean segr Baron d'Aux à noble dame Armoise de Montlezun dame de Montastruc sa belle mère " representé que s'y devant il a recuilly par testament* la succession et heredité au benefice d'inventaire les biens a feu noble Bernard de Barrau seigneur de Poylaurié quant vivait et oncle du dit seigneur de Baudean " et quel est necessaire de liquider promptement cette heredité " que pour ces considerations seras et aussy que le dit seigneur de Baudean est occupé a l'estat de la guerre ayant commandement en la troupe et compaignie du seigneur de Barathnau qu'il lui est impossible de se pourvoir tenir ses affaires de la maison, que l'exercice des armes luy peult apporter beaucoup d'occupations loin de sa maison mesme qu'il n'est plus asseuré de la vie ou de la mort. dentre laisser un réglement et ordre de sa maison ? donne procuration a sa belle mère et a sa femme pour regler ses affaires — sa belle mere songeoit a rester dans sa maison avec sa fille pendant son absence fait en presence de noble Bernard de Chelle seigr de Labris Antoine Baudean et moi Bernard Donnent notaire de Tilha —

* fait en la maison seigneuriale d'Aux le quel les Baron d'Aux ;;

—

VII_ Hercule – du Fourc Coseigneur de Montastruc Seigneur de Lahille et Labarthe

Epousa par contrat le 16 aout 1583 Dlle Marguerite de Batz Dame de La Barthe fille et heritiere de feu noble Fritz de Batz Sgr de Labarthe pres d'Eauze en Armagnac et de Louise de Bellieres Bernede

il fut pere de

1 Jean Hercule

VIII Jean Hercule du Fourc Coseig de Montastruc Seigneur de la Hille et Labarthe était sous la tutelle d'Armoise de Moulezun sa Grand-mère lorsqu'il épousa le 15 aout 1601 Dlle Jeanne de Polastron la Hillière fille de Messire (   ) de Polastron Seigr de la Hillière et de Jeanne de Polastron Maurens

il mourut avant 1614 laissant 4 enfants

1 françois, mort san postérité.

✠ 2 Melchior Chevalier de Malte commandeur de Bordère qui testa le 6 avril 1648 en faveur de son neveu. Reçu chevalier de Malte. 1620 (vertot)

3 Jean François fit son testament le 7 mars 1624 en faveur de sa mère à laquelle

Il substitue François son frère aîné à celui-ci Melchior et à ceux-ci Anne sa sœur à condition que son mari prendra le nom et les armes de sa maison.

4 Anne.

1601 Pacte de mariage fait en la maison seigneuriale de la Sallière entre noble Jean Hercule du Fourc seigneur de Montastruc assisté de noble Dlle Armoise de Montlezun sa grand'mère, de noble Bernard de Chelle Sgr de Sabrel, de Jean-François de Baudean Sgr de Puylausic et autres places, de Anne Olympe du Fourc de Montastruc veuve de feu Jean de Baudean et tante du dit de Montastruc d'une part. et Dlle Jeanne de Polastron La Sallière assistée de Messire Jean Denis de Polastron Sgr de la Sallière son frère de noble Auger de Polastron capitaine et Jean François de Polastron aussi capitaine ses frères et noble Jean François de Polastron Sgr de Haumont son oncle maternel — 2000 écus de dot à la future. Armoise de Montlezun fait donation de ses biens au dit de Montastruc son petit fils se réservant la jouissance de la maison seigneuriale de la Sallière où elle fait son habitation et qui est sa maison de veuvage.
Elle substitue pour les biens venant d'elle et de Jean Hercule son petit-fils Anne Olympe sa fille veuve du Sr de Beaudéan — Fait en presence de noble Odet de Gogran Sgr de Montaguet. Jean François de Polastron Sgr de Haumont. Jean du Fourc Sr de Cazaux Antoine de Savère Sgr de Gaudons

et Gaspard du Chic Seg^r de Roquany
Sanson du chic fils au Seg^r de Roquany
et de Rocque. Me Pierre Sarrieu prêtre
de Sauvetern et nivi Bertrand
Bedane notaire de Saymont le
15 aout 1601

1643. Testament reciproque de noble
Melchior du Fourc Seg^r de Montastruc
et noble Meric de Montaut seigneur
de Combarrau lequel desirant
se rendre temoignage de leur affectueuse
amitié ont fait conjointement leur testament
en la forme qu'il s'en suit.

Veulent être enterré au tombeau de leurs
predecesseurs dans leurs terres respectives
le survivant sera chargé d'y pourvoir
ainsi que de faire prier Dieu pour l'ame
du premier décédé

„Moi Melchior du Fourc Je
legue à Pierre Thore son valet et son
Fermier de Montastruc 500 livres
Laisse à Jeanne de la hillere
ma mere la jouissance de la terre de
Montastruc.

Moi Meric de Montaut Seg^r de
Combarreau je lègue à l'eglise ou
mes ancêtres sont ensevelis qu'est
le Couvent de St Dominique au
fau bourg de Lectoure 300 liv

Nous nommons heritiers universels
de nos biens survivant savoir
Moi Melchior du fourc Seg^r de
Montastruc noble Meric de Montaut
Seg^r de Combarrau mon cher frere
et moi Meric de Montaut Seg^r de
Combarrau noble Melchior du fourc
Seg^r de Montastruc mon cher frere

Et comme nous voulons que ce soit notre dernière et inviolable disposition dans laquelle nous voulons mourir nous cassons revoquons déclarons nulle tout autre testament fait de ce que l'on nous pourrait obliger dans l'avenir si par expres ces mots ny sont gravés de notre main

En te Domine speravi

Fait à Agen le 17 decembre 1643.

1648. Melchior du Fourc fit un nouveau testament le 6 avril 1648. en sa maison de Labarthe a Dému le dit testament fut confié [?] confié a Dominique Arquier Curé de Dému

Le dit testament fut ouvert a Dému le 30 mai 1648 a la requete de noble dame Jeanne de Polastron la Hillère mère du dit feu Melchior

L'acte d'ouverture parceque le testament etait cacheté de plusieurs cachets de cire noire sur lequel cachet ,, il y a une face et trois carrés ,,

Jeanne de Polastron fit assigner pour assister a l'ouverture du dit testament Le Seigneur du Lieu [?] et a françois de Salles Sgr de Sous [?] parent du dit Melchior testateur

La même assignation fut a Guillaume Caunade Nre de Pleusance qui ecrit la suscription du dit testament

(Je n'ai pas vu ce testament

L'inventaire en fait mention et dit que Melchior testa en faveur de sa mère

—

Ici finit le Dossier dressé par l'abbé de Carsalade

—

Paris 18 Septembre 1884

Clém Marie de Leymont